

Ecole Élémentaire Emile Serre  
Place Mancest  
78640 Neauphle-le-Château  
Tél. : 01 34 89 24 43



## **COMPTE RENDU du Conseil d'École Élémentaire N°2 Du 9 mars 2021 à 18h, en visio-conférence**

### **Présents**

#### **Enseignants :**

Madame Coscino-Mollard Directrice,  
Mesdames Tournesac, Triguel, Vansteene, Baraud, Gauthier (problèmes de connexion), Lindron, Gourlé,  
Brière, Cauquil-Poulain, Faurie.

#### **Délégués de parents d'élèves :**

F.C.P.E: Mesdames Lagasse-Benezech, Cibin, Breton, de Bosschère, Légglise, Dias, Zaganjor, Le Gallo  
(problèmes de connexion). , M. Farez, M.Motte.

**Représentants de la mairie :** Madame Sandjivy, Maire de neauphle-le-Château, Mme Blanc, directrice  
générale des services.

Madame Allora, Inspectrice de l'éducation nationale, absente excusée.

### **Ordre du jour**

#### **A- Fonctionnement du conseil d'école :**

- Approbation du procès-verbal du 1<sup>er</sup> conseil
- Règlement intérieur : modalités d'application et de promotion auprès des élèves.

#### **B- Vie scolaire :**

- Protocole sanitaire
- Sécurité : exercices
- LSU : modalités de remise
- Accompagnement des élèves : RASED, PPRE, PAP, APC
- Projet Eco-école : actions 2020/2021
- Projets des classes

#### **C- Questions Mairie :**

- Informatique, TNI, Internet : état des lieux, besoins
- Travaux passage piéton en sortie de parking

### **A – FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ECOLE**

#### **Approbation du procès-verbal du 1<sup>er</sup> conseil d'école :**

Le procès-verbal du 1<sup>er</sup> conseil d'école est approuvé à l'unanimité.

#### **Règlement intérieur : modalités d'application et de promotion auprès des élèves :**

Le règlement intérieur est distribué aux enfants à chaque rentrée, signé et conservé dans le cahier de liaison.  
Il vit et évolue, des ajouts peuvent être annexés après un vote en conseil d'école, en cours d'année.  
Le règlement est rappelé aux enfants et aux parents, si besoin, en cas de manquement.  
Un nouveau paragraphe a été ajouté lors du dernier conseil d'école :

« En cas de crise, notamment sanitaire, les membres de la communauté éducative (parents, élèves, personnel enseignants et non enseignant, partenaires) doivent respecter les consignes fixées par le protocole national. »

## **B- VIE SCOLAIRE**

### **Protocole sanitaire**

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre, les élèves entrent directement en classe à 8h20 et 13h20.

Les récréations ont lieu dans 3 cours : la cour des CP, la grande cour avec les CE1, CE1/CE2, CE2 et CE2/CM1 et la plateforme de sport pour les CM1 et CM2.

Les sorties se font par le portillon et le grand portail, échelonnées de 16h30 à 16h40, ce qui permet une plus grande fluidité.

Les élèves se lavent les mains au moins 6 fois par jour, en classe, plus à la cantine. Les classes sont régulièrement aérées.

Depuis la rentrée de novembre, les cours de récréation sont séparées en deux par des plots pour former des groupes de niveau. La grande cour a ainsi un groupe de CE1 et CE1/CE2, un autre groupe de CE2 et CE2/CM1. La plateforme de sport a un groupe de CM1 et un autre groupe de CM2.

Ceci afin d'éviter le plus possible le brassage entre élèves.

Deux salles de restauration supplémentaires ont été ouvertes, le fonctionnement a été réaménagé. Les enfants s'adaptent bien.

Les élèves portent un masque qui est changé à 13h30, en rentrant en classe. Les parents doivent être attentifs à ce que leur enfant ait le masque sur le visage avant l'entrée dans l'école et 2 masques de rechange dans le cartable, chaque jour.

**Les élèves ayant des symptômes ou/et de la température supérieure ou égale à 38° ne doivent pas se rendre à l'école. Si un élève a une température égale ou supérieure à 38° à l'école, les parents sont prévenus et viennent chercher l'enfant le plus rapidement possible.**

**Protocole actuel en cas de Covid : 10 jours d'éviction pour un cas positif, comptés à partir du test, 7 jours pour un cas contact, à partir du dernier contact. A l'école élémentaire, pour la Covid cas général et variant anglais : éviction des élèves touchés, fermeture de la classe à partir de 3 cas. Pour les variants africain et brésilien : fermeture de la classe à partir d'un cas.**

Les goûters d'anniversaire ne peuvent avoir lieu.

Si un enseignant est absent et non remplacé, ou dans l'attente de l'arrivée du remplaçant, les élèves sont répartis toujours dans la même classe pour la traçabilité.

### **Sécurité : Exercices**

Il y a 3 exercices d'**évacuation incendie** par an, le 1<sup>er</sup> a eu lieu le 29/09/2020, toutes les classes étaient évacuées en 2 min 50s. Tout se déroule très bien, les élèves sont habitués.

Un exercice du **PPMS** (Plan Particulier de Mise en Sûreté) a déjà eu lieu : **intrusion** le 17/12/2020, les élèves se sont cachés sous les tables dans chaque classe. Cet exercice s'est déroulé sans difficulté, les élèves sont préparés en amont, les parents prévenus. Un 2<sup>ème</sup> exercice du **PPMS : confinement** aura lieu au mois de mai: il s'agit d'entraîner les élèves sur un temps long. Les parents seront prévenus, les enfants sont bien préparés. L'exercice sera aménagé selon le contexte sanitaire.

Alarmes : Pour l'exercice intrusion, chaque enseignant dispose d'un bip pour donner l'alerte.

En ce qui concerne le confinement, il nous faudrait un 3<sup>ème</sup> signal. Pour l'instant la directrice sonne la corne de brume qui n'est pas suffisamment audible par toutes les classes.

Les parents sont toujours prévenus des exercices du PPMS (date commune à plusieurs circonscriptions).

Pour l'exercice incendie, la directrice choisit la date et l'heure (1<sup>er</sup> exercice en septembre), les enseignants ne sont pas avertis.

## **LSU : modalités de remise :**

Le Livret Scolaire Unique (LSU), est remis deux fois par an (fin janvier et fin juin).

Ce livret comporte les compétences attendues évaluées par des croix dans les colonnes des appréciations : Dépassé, Atteint, Partiellement atteint, Non atteint. Le livret suit l'élève tout au long de sa scolarité et lors de changement d'établissement dans l'académie.

La procédure numérique a été remise à tous les parents et une attestation de lecture du LSU signée dans les cahiers de liaison.

## **Accompagnement des élèves :**

### **RASED :**

Le réseau d'aide (RASED) est composé de 3 personnes, pour Neauphle-le-Château : Stéphane Caradec, maître E (dominante pédagogique pour les difficultés d'apprentissage), Patricia Mallard, maître G (dominante relationnelle pour les difficultés plus comportementales) et Laurence Defay, psychologue scolaire (qui effectue des observations, des bilans, des entretiens et participe aux réunions d'équipe éducative). Il intervient à l'école sur le temps scolaire avec l'accord des familles, principalement au cycle 2. Les enseignants spécialisés suivent les élèves en petits groupes une ou deux fois par semaine.

L'équipe enseignante rencontre les membres du Rased en début d'année : temps d'échanges sur une journée où les enseignants sont remplacés à tour de rôle et peuvent ainsi aborder les problèmes éventuels et faire le lien avec l'année précédente.

Cette année, la psychologue est intervenue pour 13 situations d'enfants, le maître G suit 5 élèves (1 CP et 4 CE1) et le maître E 10 (2 CP, 5 CE1 et 3 CE2).

### **PPRE, PAP, APC... :**

**Rappel :** Les élèves rencontrant des difficultés dans les apprentissages sont aidés en classe (aménagement du travail, du temps : établissement d'un **Programme Personnalisé de Réussite Educative –PPRE-**). L'enseignant peut leur proposer de participer aux **Activités Pédagogiques Complémentaires (APC)** sur le temps du midi : les lundis, mardis et jeudis pendant 4 ou 5 semaines selon les périodes, parfois le vendredi pour certaines classes. **Le réseau d'aide (RASED)** peut aussi intervenir à la demande du maître ou des parents. En cas de trouble des apprentissages plus important, à la demande de l'enseignant ou de la famille, un **Plan d'Accompagnement Personnalisé (PAP)** peut être mis en place, avec l'accord du médecin scolaire, après lecture du médecin du volet médical. **Le Projet d'Accueil Individualisé (PAI)** concerne les enfants atteints d'une maladie chronique. Il permet de donner, si besoin, des soins à l'école. **Le Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS)** concerne les enfants pour lesquels la **MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)** s'est prononcée sur la situation de handicap. Il permet d'obtenir une aide humaine **AESH (Accompagnant d'Elève en Situation de Handicap)** ou un matériel adapté.

## **Projet Eco-Ecole : Actions 2020/2021**

Les projets de 2019/2020 n'ont pas été menés à terme. Cette année, on ne remande pas la labellisation, on continue à travailler sur la biodiversité, thème très fédérateur.

Pour la 1<sup>ère</sup> période, on a intégré le projet Vendée Globe.

Pour la 2<sup>ème</sup> période, 4 classes : CPA, CPB, CE1/CE2 et CM2B vont travailler sur le projet d'un attirail, avec le Défi jardin de l'OCCE (association de la coopérative scolaire).

Les actions précédentes ont toujours cours (tri des déchets) et l'équipe est en réflexion pour limiter les déchets des fournitures scolaires.

## **Projets des classes:**

Le projet « Vendée Globe » a été suivi par **7 classes, du CP au CM1.**

**CE2 :** Les **CE2** passeront le permis piéton en classe avec les enseignants à l'aide de la mallette Prévention MAIF (DVD, livret, diplôme).

Les **CE2/CM1** et **CE2** vont travailler sur Thomas Pesquet qui retourne dans l'Espace le 20 avril.

La classe de **CM1** va travailler sur Jean de La Fontaine.

**CM2 : 8 avril :** animation de « Génération Numérique » sur les dangers d'internet et des réseaux sociaux, offerte par la FCPE que nous remercions. Le permis internet sera passé en classe avec les maîtresses.

### **Relations avec les parents :**

La vente de chocolats a rapporté à la FCPE : 596 €.

Pour la 5<sup>ème</sup> année, la FCPE organise le projet Initiative avec les dessins des enfants.  
Cette année, l'objet sera une gourde.

### **C –QUESTIONS POUR LA MAIRIE**

#### **Informatique,T.N.I, Internet : état des lieux, besoins :**

Une réunion a eu lieu vendredi 5 mars avec Madame Sandjivy, Mme Blanc, Mme Coscino-Mollard et M. Fève, référent éducation nationale pour les usages du numérique. Cette réunion avait pour objet un large projet de mise en place du socle numérique à l'école élémentaire.

Des diagnostics ont été faits pendant les dernières vacances pour identifier les besoins (réseaux, TNI...) et demander des devis. En l'état actuel, les TNI de Mme Brière et Mme Lindron ne sont pas opérationnels, l'ordinateur du TNI de Mme Vansteene ne fonctionne pas correctement et Mme Cauquil-Poulain, CM2B ne peut se servir de son TNI que comme rétro-projecteur.

Le nouveau matériel ne pouvant être commandé qu'après l'acceptation du projet numérique, les TNI ne peuvent être remplacés dans l'immédiat. La mairie cherche une solution en attendant (location, seconde main...)

Le projet numérique prévoit la mise en place d'un ENT (Environnement Numérique de Travail) à l'instar du collège, afin de faciliter la communication de l'équipe enseignante avec les parents, les enfants et le travail à distance, si besoin.

Afin que les enfants soient coutumiers du numérique et pour bien préparer le collège, deux classes mobiles (15 tablettes sur chariot par classe mobile) sont incluses dans le projet.

Le temps de l'installation du réseau et des commandes de matériel, l'ensemble devrait être opérationnel à la prochaine rentrée de septembre.

#### **Passage piéton sortie de parking :**

La subvention pour les travaux va être votée. Ceux-ci auront lieu en mai, juin, avant l'été. L'objectif est d'aménager un parcours sécurisé du parking à l'entrée de l'école de façon à ne pas traverser la rue.

Madame le Maire fait part de son souhait de mettre en place un pédibus. Une dizaine d'enfants se rendent seuls à l'école, il faudrait donc identifier un trajet sécurisé. L'association des parents d'élèves (FCPE) s'associe à cette démarche.

Il est évoqué le problème de l'eau froide, très froide en hiver, avec les lavages de mains fréquents.  
Il existe pour l'instant 2 points avec de l'eau chaude.  
La mairie n'a pas trouvé de solution, pour le moment.

L'équipe enseignante remercie chaleureusement la municipalité, l'équipe de l'accueil de loisirs et les parents d'élèves pour cette collaboration effective et efficace au bien être des élèves.

**Prochain conseil d'école : Jeudi 27 mai à 18h.**

**LE CONSEIL D'ECOLE EST CLOS A 19H**

**L. GOURLE, SECRETAIRE**

**MC. COSCINO-MOLLARD, DIRECTRICE**